

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 44 du 28 Novembre 2019

Convocation du 19 Novembre 2019

Présents : Bernard FERRET, Maire, Sandra VICENTE Adjointe, Sébastien ALAUZET, Nicolas RAYNAL, Nicolas TRICHAUD, Patricia VELLARINO, Grégory FABRE et Christine DURIEZ.

Absent.e.s Excusé.e.s : Gilles FORT, Gérald SUAREZ, Corinne MALBERT, Frédéric DELAFUENTE, Caroline CANNATA, Véréna VOARINO et Vincent CLASSINE.

Procurations: Gérald SUAREZ à Grégory FABRE; Corinne MALBERT à Sandra VICENTE ; Vincent CLASSINE à Bernard FERRET ; Frédéric DELAFUENTE à Sébastien ALAUZET et Gilles FORT à Nicolas RAYNAL.

Secrétaire de Séance : Sandra VICENTE

Ouverture de la séance : 20h30

Approbation du dernier compte rendu. N° 43 du 24 Octobre 2019

Délibérations

1. Création de deux postes permanents titulaire

Il ne s'agit pas de création en soit, un agent a réussi un examen professionnel et un autre a obtenu, après dépôt de son dossier auprès du CDG, la promotion interne au grade d'agent de Maîtrise.

La prise d'effet pourrait intervenir au premier janvier 2020.

Abstention	Pour	Contre
2 (G. FORT) et F. DELAFUENTE	11	0

2. Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Considérant la nécessité de supprimer les emplois d'adjoint administratif et d'adjoint technique principal 1^{ère} classe suite à la réussite d'un examen professionnel pour un agent et à la validation d'une promotion interne pour un autre agent, il est proposé de supprimer les postes cités ci-dessus et de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe sous réserve de validation par la prochaine CAP ainsi qu'un poste d'agent de maîtrise.

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non Complet (temps de travail hebdo. moyen)
Administratifs				
Adj. Adm. Princ. 1 [°] Classe	C	1	1	
Adj. Adm.Princ.1 [°] Classe	C	1	1	22 heures
Adj. Adm. Princ. 2 [°] classe	C	1	1	28 heures
Emplois permanents	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non Complet (temps de travail hebdo. moyen)
Techniques				
Adj. Tech.Princ.1 [°] Classe	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	1	

Abstention	Pour	Contre
2 (F. DELAFUENTE et G. FORT)	11	0

3. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Suite aux délégations faites au Maire pour certaines affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il doit informer les élus municipaux de l'utilisation qu'il en a faite.

Abstention	Pour	Contre
0	13	0

4. Modification des Tarifs

Il est proposé de séparer la délibération unique qui concerne les tarifs des prestations facturées par la mairie en **quatre délibérations distinctes**.

❖ Tarifs concessions au 01.01.2020

Proposition de ne pas changer les tarifs actuels, à savoir :

- Concession cimetièrè trentènaire

Trois options à 150,00€ le m² :

3m² : Deux places (1.10m/2.75m)

5m² : Quatre places (1.80m/2.75m)

6m² : Six places (2.20m/2.75m)

- Concession columbarium (casier 2 urnes) :

. 15 ans : 300,00€

. 30 ans : 600,00€

Une taxe d'un montant de 25,00€ s'appliquera lors de la 2^{ème} ouverture de la case pour y insérer une nouvelle urne.

- Dispersion des cendres dans le Jardin du souvenir : gratuit

Abstention	Pour	Contre
1 (F. DELAFUENTE)	12	0

❖ Tarifs droit de place au 01.01.2020

L'ensemble du conseil décide de simplifier à la journée la tarification des ventes en véhicule.

Mme DURIEZ rappelle que nous sommes en mesure de modifier ces dernières lors d'un conseil en cas de demandes particulières non spécifiées ici ou autre besoin.

Il en ressort la proposition ci-dessous :

- | | |
|--|----------------------|
| - vide grenier, foire, | 6,00€/mètre linéaire |
| - vente en véhicule aménagé (matelas, outillage, etc.) | 35,00€/pour 24h |
| - vente en véhicule | 5,00€/par jour |
| - ambulants (cirque et autres) | 100,00 €/48h |

Abstention	Pour	Contre
1 (F. DELAFUENTE)	12	0

❖ Tarifs location des salles au 01.01.2020

M. FERRET communique le bilan financier de la location de la salle pour l'année 2019 à ce jour : 1745 € de location aux administrés et 650€ aux extérieurs pour les recettes mais également les charges d'entretien (personnels en charge du ménage, réparations et entretiens divers).

Il souligne aussi que hors été, la salle est occupée presque tous les weekends en tenant compte de l'occupation par les associations.

La salle du conseil, elle, ne suscite aucune demande de location, uniquement des réservations et occupations de la part des associations ou de la municipalité.

Les tables sont parfois demandées et louées surtout en période estivale.

M.TRICHAUD demande à ce que sur le budget communal 2019, un compte soit dédié aux différentes locations de salle et de matériel afin de pouvoir bien identifier les recettes et considérer que celles-ci puissent servir à des investissements d'amélioration ou d'embellissement de la salle des spectacles. Avis favorable cela étant possible comptablement. Pour ce qui est du réinvestissement, cela sera à voir selon les besoins (cuisine du bas par exemple) ou autres.

Enfin, après plusieurs échanges entre les membres du conseil autour du constat ci-dessus et de la délibération actuelle, il en résulte :

Nombre maximum de personnes pour les salles :

⇒ spectacles : 175

⇒ conférences : 78

⇒ réunions : 24

Mise à disposition d'un grand conteneur poubelle : 15,00 €/manifestation ou événement

Une modulation tarifaire sera appliquée du fait de la qualité de contribuable local. Les résidents de la commune bénéficieront d'un tarif réduit dans la mesure où celui-ci constitue la contrepartie de la prise en charge du service par le budget de la commune.

-Salle des spectacles

Tarif x nombre de journée

Un jour = de 10 h du matin à 10h matin le lendemain

NATURE DES MANIFESTATIONS		SALLE Chauffage et climatisation inclus	CAUTION
Privées (commune)		125	500
Privées (extérieur commune)		200	500
De la commune	Toutes associations	gratuit	500
Hors commune	Associations à vocation caritative	125	500
	Associations non caritatives (Sociétés corporatives, culturelles, sportives et diverses...)	200	500

La priorité sera donnée dans un premier temps aux Senouillacois(es).

-Location Sonorisation

Par manifestation

75,00 € (seulement pour les utilisateurs de la Salle des Spectacles sous conditions particulières définies dans le règlement intérieur)

Caution 750,00 €

-Location des tables: pour des particuliers ou des Associations

Pour 2 (deux) jours

5,00 €/table

Caution :

- de 1 à 10 tables : 500,00€

- de 10 à 20 tables : 1 000,00€

Abstention	Pour	Contre
1 (F.DELAFUENTE)	12	0

❖ Redevance Assainissement - tarifs Raccordement tout à l'égout au 1er Janvier 2020

Les tarifs de l'assainissement doivent être fixés même s'ils restent inchangés pour l'année 2020 en vue du transfert de la compétence assainissement.

Redevance Assainissement :

- Abonnement : 65,00 €
- Le m3 1,70 €

Raccordement tout à l'égout :

Constructions ne disposant pas d'installation d'assainissement non collectif : 100 % du montant de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) pour le neuf, soit **5 000€**

Constructions disposant d'une installation d'assainissement non conforme : modulation selon degré de non-conformité :

- Installations présentant des dangers pour la santé des personnes (problème sanitaire ou problème de sécurité) ou installations présentant un risque avéré de pollution (dysfonctionnement dans des zones à enjeu environnemental) : **70 %** du montant de la PAC pour le neuf, soit **3 500€**
- Installations incomplètes ou sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements (élément de filière manquant ou ne respectant pas l'agrément) : **50 %** du montant de la PAC pour le neuf, soit **2 500€**

Précision : dans le premier cas (danger), les travaux de réhabilitation auraient été obligatoires dans un délai de 4 ans (art. L1331-1-1 §III du CSP).

Abstention	Pour	Contre
1(F.DELAFUENTE)	12	0

5. DECISIONS MODIFICATIVES TRAVAUX EN REGIE ET PERSONNEL

- Trois investissements ont été réalisés en régie
 - La création de la nouvelle décharge à gravats et la remise en état de l'ancienne pour 3209.36 €
 - La réfection du mur devant le pont bascule et la pose de grillage ainsi que divers travaux sur l'aménagement du village pour 6302.87 €

-La mise aux normes électrique (prises de marché salle des fêtes pour 1515.61€).

- Réajustement du budget personnel. (Plusieurs causes)

-Lors de la création de budget prévisionnel calculé au plus juste il avait été prévu de baisser la cotisation de l'assurance statutaire. Sauf que la date permettant de réduire les prestations avait été dépassée, cela n'a pas pu être pris en compte sur l'exercice 2019.

-Les travaux de la maison rue des jardins devaient être réalisés à la base par un auto entrepreneur et la facture aurait dû être enregistrée directement au budget bâtiment locatif. Sauf que pour pallier à la défection de cet auto entrepreneur nous avons salarié un artisan pour la durée des travaux, cette rémunération n'avait pas été prévue au budget personnel. A noter que le budget principal refacturera par la suite au budget bâtiment location ce montant.

Abstention	Pour	Contre
1 (F. DELAFUENTE)	12	0

Compte-rendu commission et divers

Rédaction d'un règlement de fonctionnement du terrain multi sport.

Outre les panneaux obligatoires fournis par les constructeurs qui seront posés à l'entrée des deux aires de jeux, il est nécessaire de mettre en place un règlement de fonctionnement du terrain multi sport. Une commission de 6 conseillers a donc travaillé sur le sujet. Le règlement sera affiché sur place, en mairie et disponible sur le site internet.

Avancement des divers travaux et chantiers

- **Centre bourg**

La météo a retardé les finitions. La pose du dernier béton désactivé a pu être réalisée autour de la fontaine ainsi qu'un tronçon à côté du platane qui a dû être refait. Les barrières et potelets amovibles restent à positionner devant le parvis de l'église et contre le logement de l'ancienne agence postale (semaine 48). Le mobilier urbain (bancs et fauteuils) sera posé dès l'achèvement de l'implantation des massifs. Le paysagiste doit planter les arbres semaine 49 et engazonner les espaces munis d'arrosage automatique. Pour le reste (micocouliers et espace devant la mairie) cela sera conditionné à la météo. La réfection du stade sera reportée au printemps ou même à l'automne prochain pour les mêmes raisons.

L'entreprise Massol (le paysagiste) doit positionner les clôtures autour de l'aire de jeux enfants et du terrain multi sport la semaine 48. La pose du garde-corps au-dessus du mur est retardée suite à un problème de commande.

Les maçons ont terminé les murets et achèvent de réaliser les marches. C'est ce qui est attendu afin de pouvoir dégager le parking et le goudronner. Cela sera réalisé semaine 49 en même temps que le piétonnier vers la boulangerie et le pôle santé.

La résine vient d'être posée sur le carrefour.

Le marquage au sol des places de parking a été revu. Il reste inchangé devant l'ancienne agence postale (épi) mais sera tracé perpendiculairement à la route devant la mairie. Il faudrait étudier, à terme, d'aménager l'espace le long de la côté de Senouillac où se garaient le temps des travaux les enseignantes, AVS et personnel ALAE (environ 10 voitures) afin de laisser l'espace devant l'ancienne agence postale libre aux parents d'élèves pour la dépose ou reprise des enfants.

La croix du Christ a été refaite, nettoyée et repeinte. Elle sera bientôt remise en place.

- **Assainissement route de Laval**

L'entreprise a vraiment travaillé dans des conditions exécrables ces dernières semaines. Des imprévus avec dégâts et fuite conséquente sur une grosse canalisation principale d'eau potable (coupure sur 12 communes) ont aussi ralenti le planning. La pluie du vendredi 15 a inondé la fosse ou devait être posé le dégrilleur et le nouveau poste de relèvement. Aujourd'hui, le poste de relèvement est en condition de fonctionnement, il manque un nettoyage, la réalisation de la dalle et à mettre en place la désodorisation, la couverture du canal, l'armoire de commande et la clôture et finir de câbler pour réaliser la mise en route définitive.

Les 5 branchements des riverains sont réalisés.

Le curage du fossé vers l'exutoire sous la voie ferrée va être réalisé dans la foulée

La partie piétonnière devrait pouvoir être réalisée de façon à mettre le chantier un peu plus en sécurité.. La partie amont (de la voie ferrée vers la route de Lincarque) sera réalisée par l'entreprise Laclau .

- **Maison Rue des jardins**

Les doubles cloisons placoplâtre sont en passe d'être terminées. La semaine 48 sera consacrée aux joints et début de pose des éléments cuisine. Les électriciens et plombiers pourraient revenir terminer la finition la semaine 50.

- **Photovoltaïque**

La partie des 9Kwc est en fonction et nous auto-consommons, l'écran d'affichage fonctionne. Le 30Kwc n'est toujours pas relié au réseau, Enedis a posé le compteur mais il n'est toujours pas raccordé à l'installation de production.

- **Piétonnier de la « côte des ânes »**

La partie centrale du chemin de la « côte des ânes » a été décapée, la pose du géotextile réalisée et remblayée avec du concassé 0/80. La pluie a interrompu le chantier.

Des dégâts ont été occasionnés lors de l'intervention d'Enedis, un constat a été réalisé avec notre correspondante Enedis/élus et le responsable du chantier. La remise en état sera effectuée lors d'une période plus propice et plus sèche.

- **Adressage**

Début novembre les courriers d'informations ont été distribués à chaque administré concerné par la future numérotation des habitations et nominations des voies, l'objectif était d'informer préalablement afin de se préparer aux démarches. Certains administrés se sont lancés de suite dans leur changement d'adresse, ce qui a posé quelques complications au niveau de la distribution du courrier, nous nous en excusons. Les plaques et les panneaux sont commandés et ne seront livrés que fin décembre.

3 étapes clés à retenir pour la suite:

Les informations complètes sur l'adressage sont en cours de diffusion auprès des services publics, secours et de navigation. *Rappel : pour effectuer certaines démarches en ligne dont le changement d'adresse auprès des services publics, une tablette est à disposition des administrés dans toutes les agences postales, dont celle de notre commune.*

Les panneaux des nouvelles nominations des voies seront posés par les agents municipaux la 1^{ère} quinzaine de janvier; les plaques avec le numéro (propre à chaque habitation) seront disponibles en mairie à partir du 6 janvier 2020 et pourront être retirées lors des jours d'ouverture. Il sera également possible de demander un certificat d'adressage (3 exemplaires maximum) ainsi qu'une aide pour fixer cette dernière en cas d'incapacité physique. Un planning sera mis en place afin de regrouper les éventuelles demandes. Enfin les personnes ne pouvant se déplacer pour se rendre à la mairie, pourront (comme pour les conteneurs à poubelle il y a quelques années) donner procuration à quelqu'un sur

simple papier libre. Les locataires peuvent venir en lieu et place du propriétaire venir récupérer la plaque Il n'y a pas de date limite pour les récupérer.

Il est donc fortement préférable d'attendre début 2020 de faire les démarches administratives

Mme DURIEZ rappelle que pour les lotissements, les plaques avaient été directement fixées par des conseillers => le nombre et la distance à parcourir était moins conséquents sans compter que les boîtes aux lettres sont moins uniformes et parfois moins accessibles en campagne.

- **Diagnostic foncier**

Dans le cadre de la dernière phase de la mission de diagnostic foncier de la communauté d'agglomération, treize sites ont été retenus pour faire l'objet d'une analyse plus opérationnelle. L'OAP N° 1 de Senouillac en fait partie.

L'EPF (Etablissement Public Foncier) pourra nous accompagner dans les démarches afin de débloquent la situation.

- **Mutualisation restaurant scolaire et fourniture repas pour la rentrée de Janvier**

Le projet d'un équipement de production de repas avec la cantine de CESTAYROL/FAYSSAC suit son cours.

Pour ce qui est de la substitution des repas à compter de Janvier à Senouillac : c'est la St Ansamble de Baraqueville qui devrait prendre le relais. La livraison s'effectue en barquettes à réchauffer et la société nous loue le four. La boulangerie du village sera sollicitée pour nous fournir le pain.

A noter également à compter du 2 Décembre la mise en place par l'ALAE de goûters collectifs.

- **Convocation du CCAS pour le lundi 9 Décembre**

Comme tous les ans, nous souhaitons par le biais du CCAS distribuer à nos aînés un colis de nouvel an.

- **Agenda 2020 :**

Réalisé en collaboration avec la Ste Médiaplus, l'agenda de poche sera distribué avec la lettre d'information. La livraison des agendas est prévue la 1^{ère} semaine de décembre. La lettre d'information de novembre /décembre sera donc distribuée avec un peu de retard.

- **Mise en location d'un des bureaux du pôle santé**

Suite à l'arrêt de son activité, Corinne BARTHE ROJO nous remet les clés du bureau à la fin du mois. Nous la remercions pour sa bienveillance, son accueil et entente au sein du pôle santé.

A la majorité, l'ensemble du conseil souhaite retrouver une activité dans le médical ou paramédical en priorité avant d'étudier toute autre possibilité. Une annonce va donc être rapidement mise sur le bon coin et sur le site internet.

- **Eclairage de « Noël »**

Les sapins et guirlandes que possèdent actuellement la mairie ne sont pas aux normes. Nous allons voir avec l'APE ce qu'ils ont prévu pour décorer ensuite à minima le village pour les fêtes de fin d'année.

Un administré se propose de décorer la place du pressoir.

- **Vœux aux agents le vendredi 13 Décembre 2019**

- **Vœux aux administrés le vendredi 17 janvier 2020**

- **Question du public :**

M.LAUTIER demande :

- pourquoi n'y a-t-il pas d'eau potable à la nouvelle fontaine ?

Réponse : La fontaine a été installée pour profiter du puit se trouvant à cet endroit-là. Ce n'est donc pas de l'eau potable.

- Pourquoi ne pas mettre ma fontaine qui est au cimetière à côté avec de l'eau potable ?

Réponse : 2 fontaines côte à côte ne seraient pas esthétiques. De plus, la fontaine du cimetière est très bien adaptée. . De l'eau potable est à disposition aux WC publics à l'entrée du cimetière, aux WC sous le préau et au cimetière.

Fin de séance : 23h00

Prochain conseil en 2020 le 23 Janvier.

Bernard FERRET	Gilles FORT Procuration à Nicolas RAYNAL	Sandra VICENTE	Patricia VELLARINO	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO Absente	Grégory FABRE	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE Procuration à Bernard FERRET	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT Procuration à Sandra VICENTE	Gérald SUAREZ Procuration à Grégory FABRE	Caroline CANNATA Absente	Sébastien ALAUZET	Frédéric DE LA FUENTE Procuration à Sébastien ALAUZET